

DESPONDS Didier
Agrégé de Géographie ; Laboratoire M.R.T.E. Université de Cergy-Pontoise.
Didier.Desponds@lsh.u-cergy.fr

« Les espaces ruraux des périphéries urbaines : entre idéalisation et nouvelles réalités ; auscultation des mutations au sein du Parc Naturel Régional du Vexin français ».

Introduction :

Depuis la création précoce en décembre 1985 du P.N.R. de la Haute vallée de Chevreuse, se constitue progressivement autour de l'agglomération parisienne, une ceinture de parcs : P.N.R. du Vexin français (créé en mai 1995), P.N.R. du Gâtinais (mai 1999) et plus récemment, P.N.R. Oise – Pays-de-France (mai 2004)¹. Ces projets rendus possibles depuis le décret n° 67-158 du 1^{er} mars 1967 signé par le Général de Gaulle, sont soutenus par des maires locaux avec l'appui des Conseils régionaux. Ces derniers assurant en moyenne, 40 % des financements des P.N.R. quand les soutiens des autres collectivités (départements, communes) s'élèvent à 30 %. Si l'on se réfère au cas spécifique du P.N.R. du Vexin français, un certain nombre d'axes forts furent affichés lors de l'élaboration de la Charte², parmi lesquels³ : sauvegarder les espaces naturels ; réhabiliter, réutiliser le patrimoine bâti, restaurer, valoriser le patrimoine culturel ; maintenir et développer l'agriculture ; soutenir un développement économique local ; animer la vie locale, culturelle et scolaire ; développer un tourisme vert et culturel maîtrisé ; assurer les échanges, la promotion, la communication et l'information. Pour résumer, ces objectifs répondent à un souci de préservation du cadre local (naturel et patrimonial), à l'orientation du tissu économique afin de répondre aux exigences du développement durable et à l'affirmation d'une identité vexinoise.

Si quarante deux P.N.R. sont recensés à ce jour par la Fédération française des Parcs naturels régionaux⁴, tous ne répondent pas aux mêmes logiques. Pour la grande majorité d'entre eux, il s'agit certes de préserver des espaces essentiellement « naturels », mais aussi de compenser les effets de la déprise agricole et du dépeuplement. Dans le jeu de la concurrence entre les territoires, le label P.N.R. vise à les « extirper d'une spirale dépréciative », en engendrant une dynamique de valorisation le plus souvent axée sur le tourisme vert. Le cas des P.N.R. périurbains est *a priori* bien différent. C'est davantage la perception d'une pression urbaine à repousser, ou à canaliser qui va prévaloir. Le P.N.R. du Vexin français est à cet égard emblématique. Comme le signale le géographe J.-C. Cavard⁵, c'est le développement de la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise et ses perspectives d'expansion qui suscita une puissante mobilisation des élus locaux et d'associations fortement outillées, en tout premier lieu, celle des Amis du Vexin français. Acteur majeur de cette dernière, le démographe J. Dupâquier⁶ insiste sur la nécessité qu'il y avait à maîtriser l'urbanisation afin de patrimonialiser les paysages et sur l'intense travail de sensibilisation qu'il fallut mettre en œuvre auprès des multiples décideurs territoriaux. Le Président du Conseil général, A. Chauvin joua dans ce domaine un rôle de catalyseur.

La Charte du P.N.R. étant actuellement en cours de révision, ce processus devant s'achever en mai 2005 et reconduire pour une dizaine d'années le statut de P.N.R., il est tentant d'évaluer l'impact des réglementations mises en œuvre sur ce vaste territoire, englobant 94 communes, pour une superficie de 66000 hectares et une population évaluée à environ 79000

¹ Le Syndicat mixte d'études et de programmation pour l'élaboration du projet de Charte du P.N.R. des boucles de la Marne et de l'Ourcq ayant été dissous en février 2003, celui-ci ne devrait pas voir le jour, tout du moins à brève échéance. A propos des P.N.R. périurbains, voir les analyses du Sénateur G. LARCHER.

² Charte du P.N.R. du Vexin français, 9 mai 1995.

³ Voir la synthèse qui en est faite dans le journal local, « *Couleurs du Vexin* », n°18. Janvier, février, mars 2003.

⁴ Voir son site : <http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/>

⁵ CAVARD J.-C. : « Histoire de la création du Parc naturel régional du Vexin français », in *Publication des Amis du Vexin français*, n°34. Mai 1994.

⁶ Voir le portrait de J. Dupâquier réalisé dans le n°4 de « *Couleurs du Vexin* ». Avril 1998.

personnes en 1999. Si le bilan concernant les aménagements ou les protections environnementales est connu et fortement médiatisé, il n'en va pas de même des mutations sociales que le P.N.R. a enregistrées, ni des processus de valorisation foncière. Celles-ci résultent-elles des règles strictes imposées par la Charte du Parc et les outils d'aménagement qui en découlent ? Si un P.N.R. situé dans une zone de « rural profond » peut être perçu comme la moins mauvaise des façons de préserver de la vie dans un territoire en cours de désertification, un P.N.R. en marge d'agglomération peut être appréhendé comme un mode de « sélection douce » des populations ? Dans un contexte de demande résidentielle élevée pour ce type de localisation et d'offre résidentielle particulièrement restreinte, les prix de l'immobilier s'y apprécient en effet, déclenchant des phénomènes de « filtrage social » des ménages⁷. Les contreponds mis en œuvre, en terme d'habitat social, sont quant à eux extrêmement fragiles. Si les données statistiques⁸ mises à disposition par l'I.N.S.E.E. nous serviront de matière première, il en sera de même des données fiscales⁹ et de la Base-BIEN¹⁰. Cette dernière permet d'appréhender les logiques d'acquisitions immobilières effectuées par les ménages. Par ailleurs, en contrepoint, une attention sera portée à la manière dont le journal du P.N.R., « *Couleurs du Vexin* »¹¹, traite (ou non) ces questions, rend compte des enjeux qui en découlent.

1) **Face à la « Grande peur » urbaine, l'élaboration d'un P.N.R.**

Les conditions dans lesquelles le Parc s'est initialement constitué présentent à cet égard un indéniable intérêt. Les propos de Y. Périllon¹² évoquant l'identité profonde (et immuable) du Vexin, en dépit de leur tonalité souvent outrancière, sont à cet égard assez éclairants : « *Le Vexin français est un véritable 'pays', consacré aux yeux de l'histoire par sa résistance aux envahisseurs qu'étaient les Normands jusqu'au traité de Saint-Clair-sur-Epte en 911. Son refus persistant des lignes à haute tension, des autoroutes, du T.G.V. et des autres infrastructures que notre civilisation technicienne jette comme un filet sur le paysage, traduit encore une nette volonté de préservation. Son opposition au front urbain que représente l'avancée de Cergy-Pontoise a fixé les limites d'un territoire entériné jusqu'en l'an 2015 par le schéma directeur d'Île-de-France* ». Voilà affichés les termes d'une identité qui s'enracinerait sans ruptures dans un passé idéalisé et s'opposerait de manière déterminée à une expression de la modernité. Le même auteur approfondit plus loin¹³ la question des limites de ces deux territoires antagonistes : « *Enfin, une limite très contestée est bien celle de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, édifiée sur la capitale historique du Vexin, et qui vient seulement de voir sa frontière stabilisée à un statu-quo. Le symbole le plus significatif de sa boulimie de territoire est un vestige de parc de loisirs en frange de parc naturel, une énorme statue de Gargantua représenté en train d'avaloir ce que l'on imagine être un morceau de paysage vexinois* ». Les spécificités locales incitent à attacher une attention toute particulière à la relation qui s'est instaurée entre les deux entités les plus puissamment structurantes et *a priori* partiellement antagonistes, la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise d'une part, et le P.N.R. du Vexin français de l'autre. La première a souvent été perçue comme une greffe dont il fallait à tout prix limiter la capacité de nuisance, les velléités, supposées ou réelles, d'expansion. La Charte du Parc, dans son préambule, se réfère explicitement à cette

⁷ DESPONDS Didier : « Stratégies résidentielles, différenciation spatiale et recomposition sociale ; application à l'aire d'influence de la 'Ville Nouvelle' de Cergy-Pontoise », thèse de Géographie, Université de Cergy-Pontoise. Décembre 2003.

⁸ Données obtenues auprès de l'I.N.S.E.E. et du Centre Quetelet (Site : <http://www.centre.quetelet.cnrs.fr>), habilité à diffuser depuis le 8 décembre 2001, les données de l'I.N.S.E.E. auprès des organismes de recherche.

⁹ Celles-ci furent rendues accessibles par les Hôtels des impôts du Val-d'Oise et des Yvelines.

¹⁰ Base gérée par le Bureau Van-Dijk (voir Site : <http://bien.bvdep.com>) et mise « gracieusement à disposition » par l'A.D.I.L. 95).

¹¹ Journal conçu par le P.N.R. et destiné à une communication interne au territoire. Sur les 24 numéros diffusés entre 1997 et 2005, tous purent être consultés à l'exception des n° 1 et 7.

¹² PERILLON Y. : « Quelles limites pour le Vexin français ? », pp. 15-21, in Cahiers de l'I.A.U.R.I.F., n°109-110. Juillet 1995. Op. cité p. 17.

¹³ Ibid. Op. cité p. 18.

donne territoriale : « *En région Île-de-France, l'équilibre est fragilisé par la poussée de l'urbanisation sur les espaces ruraux. La Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise ainsi que l'urbanisation de la Basse Vallée de la Seine ont empiété sur les espaces naturels et agricoles du Vexin français. La demande croissante en logements individuels et en espaces verts de proximité renforce la pression urbaine sur les espaces ruraux* ». Ces éléments de constat vont conduire à la mise en place d'un outillage réglementaire inscrit dans la Charte du P.N.R. et s'imposant, par l'entremise des P.O.S. (ultérieurement P.L.U., voir Loi 2000-1208 du 13-12-2000) aux communes ayant opté pour leur intégration. Ainsi, l'Article 7 indique : « *La Loi (cf Loi n°93-24 du 8.01.93) sur la protection et la mise en valeur des paysages précise que les 'documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations et mesures de la charte'. Les communes s'engagent à un développement démographique maîtrisé. Celui-ci en moyenne ne devra pas dépasser 0,75 % par an sur l'ensemble du territoire du Parc* »¹⁴. Un tel objectif est justifié plus loin par la nécessité de préserver des paysages : Article 11 : « *L'essentiel est de veiller à préserver les spécificités du Vexin et d'en développer les aspects positifs. Il faut éviter sa 'rurbanisation', c'est à dire la banalisation et la perte d'identité des paysages ruraux consécutive à l'implantation des grandes infrastructures, aux urbanisations tentaculaires induites par ces infrastructures, aux extensions urbaines mal maîtrisées, au mitage des espaces naturels, au fractionnement et à l'aliénation des grands domaines* ». Le terme de « *rurbanisation* » ici utilisé, ne l'est pas dans son acception sociale¹⁵, mais uniquement dans sa dimension paysagère qui peut d'ailleurs sembler contradictoire, « *rurbanisation* » rimant davantage avec la préservation d'un cadre environnemental rural. Le moyen permettant d'atteindre l'objectif fixé, est détaillé dans l'Article 7.3. de la charte : « *Les communes s'engagent à construire en priorité dans les centres urbains, à implanter les constructions neuves sous forme de greffe en continuité du bâti existant dans le cadre d'un développement modéré des bourgs, villages et hameaux et à maintenir des zones non constructibles en bordure des massifs boisés et des rivières, selon les prescriptions architecturales de la charte paysagère communale et selon le plan du Parc* ». Concrètement ceci conduira à privilégier la densification des espaces bâtis plutôt que leur extension. La réhabilitation de corps de ferme, dans un contexte de disparition d'exploitations agricoles¹⁶ a permis d'offrir une réponse partielle à la demande de logements.

La nécessaire complémentarité entre les territoires était considérée comme indispensable par J.-C. Cavard¹⁷, en 1994 : « *Le vieux conflit entre 'le rural' et 'l'urbain' semble révolu. La dialectique conflictuelle apparaît dépassée et toute une série de complémentarités doivent être recherchées. Une structure élaborée sous forme de P.N.R. pourrait constituer ce 'laboratoire' d'idées neuves et d'expériences locales innovantes. Une véritable 'Ceinture Verte' de fait semble s'esquisser selon un grand arc de cercle allant du futur P.N.R. du Vexin, à l'ouest en passant par le 'massif des trois forêts' au centre (Chantilly, Ermenonville, Halatte), et la basse vallée de l'Ourcq (P.N.R. en instance). Des programmes d'actions communes pourraient voir le jour, utilisant ainsi à bon escient un remarquable 'gisement' touristique* ». Il ajoute plus loin : « *A*

¹⁴ A titre indicatif, la croissance démographique moyenne en 1990 et 1999 sur le territoire du Parc s'est élevée à +0,91 % (se décomposant en +0,47 % pour le solde migratoire et +0,44 % pour le solde naturel). A comparer au taux enregistrés dans la Région Île-de-France : +0,30 % (dont -0,06 % résultant du solde migratoire et +0,24 % du solde naturel).

¹⁵ Voir par exemple, la définition qui en est donnée dans le Dictionnaire de Géographie de P. GEORGE et F. VERGER (référant aux travaux de 1976 de G. BAUER et J.-M. ROUX) : « *La rurbanisation est l'utilisation par des citadins aux fins d'habitat principal de sites privilégiés, jugés agréables, où la campagne reste visuellement une campagne par l'importance des espaces agricoles, par la faiblesse des densités et des équipements collectifs. Le citadin qui garde son emploi en agglomération urbaine, et donc migre quotidiennement, est plutôt intéressé par les paysages de la campagne que par son organisation sociale* ». Op. cité p. 411.

¹⁶ Le journal du Parc « *Couleurs du Vexin* » signale dans son n°15 (janv-Fév-Mars 2002) que sur les 571 exploitations agricoles en 1988, n'en subsistent plus que 399 en 2000 (selon les données du R.G.A.), soit une baisse de 172 (équivalent à -30,1 % sur la période). La Base CD-BIEN indique à ce propos que sur les 50 ventes effectuées par des agriculteurs entre 1996 et 2001, 24 % étaient destinées à de l'habitation et 34 % correspondaient à des terrains constructibles.

¹⁷ Ibid. Op. cité. p. 37.

l'heure où l'aménagement du territoire 'se fabrique' à une échelle nationale et internationale, les espaces périurbains parisiens seront obligés de 'travailler' ensemble. C'est en ce sens que le 'local' ou le 'territoire' peut retrouver une nouvelle dynamique. En définitive, il n'y a peut-être pas de chose plus difficile à faire que d'aménager l'espace quand on est si près d'une mégalopole. La création du Parc Naturel Régional devrait permettre de relever ce défi ». Les termes de la problématique qui nous préoccupe sont ici clairement exposés. Un P.N.R. se développant aux franges d'une agglomération, peut-il être conçu comme un territoire « *sous cloche* », se constituant dans une logique unilatéralement défensive ? A certains égards, les documents d'urbanisme qu'il nous a été donné de consulter, fournissent des éléments de réponse. Le S.D.A.U.¹⁸ récent de la Ville Nouvelle prend clairement en compte la volonté de préservation des marges et la « convention ville-porte »¹⁹ témoigne d'un certain apaisement des tensions, d'une volonté de renforcement des coopérations.

2) La modification du profil social des résidents.

Dans un contexte de faible offre résidentielle nouvelle²⁰, la modification du profil social des populations résidentes résulte essentiellement des mobilités résidentielles. Le profil des nouveaux arrivants étant susceptible de modifier, touche par touche, le tissu social initial. Le fait que les ménages soient en outre très majoritairement propriétaires de leur logement (79,3 % en 1999 dans le P.N.R. pour 57,4 % dans le Val-d'Oise) incite à regarder de manière plus attentive les mobilités des acquéreurs de biens immobiliers, ce que la Base CD-BIEN rend envisageable.

La Carte n°1 ci-après, fournit une première indication, concernant le profil des résidents n'habitant pas sur la commune lors du recensement précédent et étant donc venu s'installer entre 1990 et 1999. Toutefois, les analyses nécessitent de prendre en compte le poids inégal des différentes C.S.P. parmi les mobiles. Comme l'indique le Tableau n°1 ci-dessous, les employés constituent 31,5 % de ceux-ci dans le Val-d'Oise, quand, *a contrario*, les C.P.I.S. ne pèsent que 13,5 % et les retraités, 8,8 %. Les profils des mobiles venus s'installer dans le P.N.R. et le Val-d'Oise peuvent être mis en regard, à la nuance près toutefois que 77 des 94 communes du P.N.R. seulement font partie du Val-d'Oise, les autres appartenant aux Yvelines. Les C.P.I.S. et les professions intermédiaires constituent néanmoins des catégories sur-représentées parmi les mobiles du P.N.R., que ceux-ci aient effectué des mobilités internes ou soient venus de l'extérieur de celui-ci. Il est à noter que les écarts sont moins sensibles entre la Ville Nouvelle²¹ de Cergy-Pontoise et le P.N.R., qu'entre ce dernier et le Val-d'Oise pris dans son ensemble.

Tableau n°1.

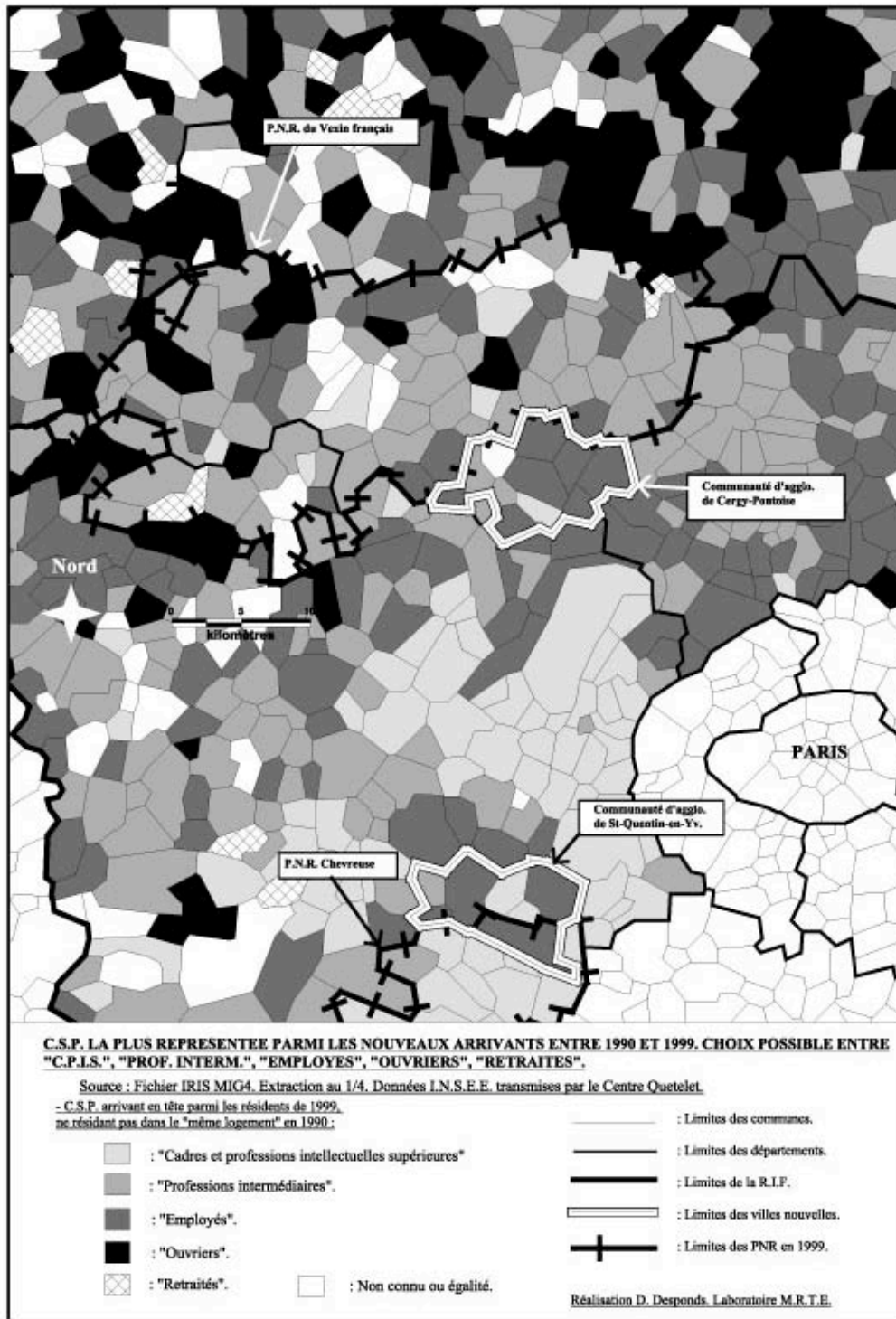
¹⁸ Voir par exemple le Chapitre 4.4., p.201 : « Un projet compatible avec la charte du Parc Naturel Régional du Vexin français », p. 201, in S.D.A.U. de la ville nouvelle, 6 Juillet 2000.

¹⁹ P.N.R. du Vexin français et S.A.N. de la ville nouvelle : « Convention ville-Porte », 2 Février 1999.

²⁰ Les données I.N.S.E.E. indiquent qu'il y avait 28 722 résidences principales en 1990 sur le territoire de l'actuel P.N.R. et 32 992 en 1999. Le poids des résidences principales par rapport à la totalité des logements ayant crû entre 1990 (85,5 %) et 1999 (88,3 %). Les maisons individuelles représentant en 1999, 87,1 % des résidences principales.

²¹ Le statut de Ville Nouvelle a pris fin en décembre 2002 pour Cergy-Pontoise, celle-ci devenant Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2004.

Carte n°1.



La Carte n°1 montre par ailleurs que ce sont les portions du P.N.R. les plus proches de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise qui voient les professions intermédiaires, souvent associées aux C.P.I.S., dominer parmi les mobiles. Les marges rurales plus lointaines laissent par contre apparaître des associations employés-ouvriers plus fréquentes. Ceci révèle une tendance à la « spécialisation sociale » des territoires en fonction d'un gradient centre-périphérie [Desponds 2003 ; Berger 2004]. Toutefois ces phénomènes ne peuvent être réduits à un effet distance au centre, les écarts entre certains secteurs des territoires urbains tendant également à se renforcer. A titre indicatif, l'Est du Val-d'Oise enregistre une sur-représentation de l'association

employés-ouvriers parmi les mobiles, l'offre résidentielle fortement axée sur l'habitat collectif à tonalité sociale jouant là un rôle crucial.

La Base CD-BIEN²² offre un éclairage complémentaire sur la question des mobilités résidentielles, en particulier les aspects concernant les provenances géographiques et le profil social des acheteurs de biens immobiliers dans le P.N.R. (pour la seule partie Val-d'Oise, les données des Yvelines ne nous ayant pas été communiquées). La Carte n°2 permet ainsi de mettre en évidence l'aspect sectoriel des mobilités effectuées. Les mobilités internes au P.N.R. représentent certes 31,55 % des transactions effectuées, mais ce sont surtout des ménages résidant initialement sur un axe Paris – Cergy-Pontoise qui forment l'essentiel des acquéreurs, dans une logique d'éloignement du centre.

Graphique n°1.

La comparaison entre le profil social des acheteurs dans le P.N.R. et dans le Val-d'Oise (voir Graphique n°1), compte tenu du profil social des vendeurs, permet de mettre en lumière les logiques de la « substitution sociale » [Desponds 2003] sur ces territoires. Si des processus de reproduction socio-résidentielle sont observés²³, de sensibles écarts apparaissent également selon les entités de référence. Quelque soit la C.S.P. du vendeur, les C.P.I.S. et dans une moindre mesure les professions intermédiaires sont ainsi sur-représentés dans le P.N.R. Le phénomène inverse pouvant être observé pour les ouvriers et dans une moindre mesure les employés. Ceci contribue à modifier le tissu social initial de ces territoires. L'incidence sur les prix des transactions renforce en outre les mécanismes de « filtrage social », certains territoires devenant, compte tenu de l'appréciation immobilière, plus difficilement accessibles aux catégories disposant du plus faible « capital spatial »²⁴.

Graphique n° 2.

Graphique n° 3.

Les indicateurs fiscaux²⁵ offrent un éclairage complémentaire [Tabard 1999 ; Sagot 2001] sur la répartition des ménages selon leur profil social. De nombreuses études confirment par ce biais une tendance au renforcement des inégalités territoriales. Ces processus peuvent en partie s'interpréter comme la résultante des dynamiques résidentielles. Ainsi les communes où les « substitutions sociales » conduisent à un renforcement des catégories aisées devraient voir leur profil fiscal s'améliorer et le taux de non imposés décroître. Inversement dans le cas des communes caractérisées par l'arrivée de populations à faibles ressources. Les analyses portant sur

²² Alimentée par les transactions immobilières déclarées par les notaires, elle constitue une base particulièrement riche permettant de connaître le profil (social, matrimonial, nationalité, âge, mais, on peut le regretter l'absence d'indications sur la structure familiale) des vendeurs comme des acheteurs. Dans ce dernier cas, des informations sur le lieu de résidence antérieur peuvent aisément être exploitées. En outre, y figurent de nombreuses indications sur les spécificités des biens acquis. A titre indicatif, cette base, pour le seul Val-d'Oise, comportait 60899 transactions (mais seules 41095 transactions furent ici prises en compte pour le département et 2648 pour le P.N.R.) entre le 1^{er} janvier 1996 et le 31 décembre 2001, couvrant donc la période de mise en place du P.N.R. du Vexin français.

²³ Si l'on excepte les retraités, c'est le plus souvent quand une catégorie sociale vend que sont observés les taux les plus élevés d'acheteurs de cette même catégorie. Ce qui ne signifie pas que celle-ci soit classée comme la première catégorie d'acheteurs. Se retrouvent ici les effets de l'inégale distribution des C.S.P. Comme l'indique la Carte n°2, dans le Val-d'Oise, les professions intermédiaires constituent 29,98 % des acheteurs, les ouvriers seulement 13,63 %.

²⁴ Entendu comme la compétence à se mouvoir dans Carte n°2 à accéder aux lieux les plus fortement valorisés, ceux qui possèdent le plus fort « capital territorial ». Le « capital spatial » résulte à la fois de moyens financiers et de capacités à appréhender les mécanismes du marché immobilier [Desponds 2004].

²⁵ N'ont été retenus ici que le taux de ménages fiscaux non imposés sur la commune et les revenus bruts moyens déclarés par ces mêmes ménages, c'est à dire les revenus avant impôts.

les ménages non imposés justifieraient en toute rigueur d'intégrer la structure familiale ; le nombre d'enfants par le biais du quotient familial exerçant dans ce domaine une influence.

La comparaison des revenus bruts moyens de 1994 et de 1999²⁶ (voir Graphique n°2), tenant compte de l'inflation cumulée sur la période, indique de sensibles disparités entre les ménages fiscaux du P.N.R. et ceux du Val-d'Oise. Augmentation de + 2,44 % dans le premier cas, baisse de -0,85 % dans le second. La Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise, à proximité même du P.N.R., enregistre une baisse significative de -1,91 %, en partie imputable à la sur-représentation sur son territoire de jeunes ménages, de ménages plus modestes [Korsu 2001] et de familles mono-parentales. La forte appréciation observée dans le P.N.R. du Vexin français doit être nuancée, des résultats beaucoup plus nets ayant été enregistrés dans le P.N.R. de la Haute vallée de Chevreuse (+10,15 % sur la même période quand la Ville Nouvelle de Saint-Quentin ne connaissait une augmentation que de +1,26 %). La tendance ici dégagée est confirmée par le poids respectif des non imposés sur chacun des territoires (voir Graphique n°3) et les évolutions enregistrées sur la même période d'étude. La tendance de fond laisse apparaître une baisse générale de ces taux, mais avec des écarts d'amplitude : de 34,76 % à 31,16 % pour le P.N.R. du Vexin français, là aussi à comparer aux niveaux atteints dans le P.N.R. de la Haute vallée de Chevreuse (de 25,55 % à 22,47 %). Le Val-d'Oise n'enregistre qu'une baisse légère (de 37,56 % à 37,15 %), assez similaire à celle de la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise (de 38,85 % à 38,52 %).

Ces indications ne fournissent que des tendances, la période d'étude est trop brève pour conclure avec certitude sur le rôle que le P.N.R. joue quant à la « spécialisation sociale » des territoires, toutefois, ces disparités fiscales venant s'ajouter aux spécificités des mobilités résidentielles différenciées observées par ailleurs, offre un argument supplémentaire et convergent : un processus d'embourgeoisement existe sur ce territoire, probablement amorcé avant même la mise en place du Parc. Le profil social des populations résidentes tend à se distinguer au sein du département et par rapport à la Communauté d'Agglomération voisine de Cergy-Pontoise. Ceci ne constituait pas le but initialement recherché, il s'agit d'une conséquence des mécanismes restrictifs concernant l'offre résidentielle²⁷, de l'augmentation sensible des prix de l'immobilier²⁸ en particulier dans le cas des appartements et de l'image de ce territoire. Perçue comme positive, elle contribue à influencer les stratégies résidentielles déclenchées par les ménages, cette tendance étant d'autant plus marquée que les ménages ont des enfants. Les effets induits par sa mise en place incitent à appréhender un P.N.R. comme un mode de « sélection douce » des populations résidentes.

3) Une dépendance économique accrue vis-à-vis des pôles périphériques.

La question de l'emploi figure explicitement dans la Charte du P.N.R.²⁹, toutefois, comme le stipule l'Article 27 : « *Il est dans la mission du Parc d'être particulièrement attentif à tout*

²⁶ Autrement dit des revenus gagnés lors des années civiles 1993 et 1998, période correspondant au début de l'existence du P.N.R. du Vexin français.

²⁷ Signalons à ce propos que la question de l'habitat social n'est jamais abordée dans le journal « Couleurs du Vexin », à l'exception notable du n°3 de décembre 1997, où un article intitulé : « Locatif social, mythe ou réalité ? » a été rédigé par F. Marchant, la directrice du PACT-ARIM 95.

²⁸ La Base CD-BIEN nous permet de dégager des indications sur les prix moyens des transactions effectuées. Ainsi, pour les 1689 maisons acquises entre 1996 et 2001 dans le P.N.R. le prix en euros constants passe de 1173 euros/m₂ en 1996 à 1381 euros/m₂ en 2001 (soit une croissance de +17,73 %). L'appréciation est beaucoup plus marquée pour les 211 appartements acquis sur ce territoire (1315 euros/m₂ en 1996 à 1791 euros/m₂ en 2001, soit une croissance de +36,2 %). A titre indicatif, dans le même temps, les acquisitions de maisons dans le Val-d'Oise enregistraient les évolutions suivantes (de 1341 euros/m₂ à 1540 euros/m₂, soit une croissance de 15,6 %) et les appartements (de 1301 euros/m₂ à 1291 euros/m₂ soit une baisse de -0,9%). Il faudrait cependant affiner les analyses selon les tailles des biens et leur date de construction, ces éléments ayant une forte incidence sur les niveaux de prix enregistrés.

²⁹ Article 22 : « Développer l'activité agricole » ; Article 23 : « Améliorer les conditions de l'activité agricole » ; Article 25 : « Animer le développement économique » ; Article 26 : « Valoriser les potentialités locales » ; Article 27 : « Implanter les activités économiques » ; Article 28 : « Mettre en place des zones d'activités intercommunales avec péréquation de taxes » ; Article 29 : « Maintenir et dynamiser les commerces et l'artisanat ».

projet économique qui serait contraire aux engagements affichés en matière de protection et de sauvegarde de l'environnement et de rechercher une solution compatible avec les deux objectifs de protection de l'environnement et de développement économique ». Il s'agit donc de permettre un développement économique compatible avec les engagements pris sur le plan environnemental. Les activités faisant l'objet d'une attention soutenue sont les activités touristiques et celle de type artisanale. Le nombre d'emplois³⁰ dans le périmètre du Parc a décliné entre 1990 et 1999, passant de 19236 à 17443, quand dans le même temps les actifs résidant sur ce territoire sont devenus plus nombreux, passant de 32844 à 34891. Ceci génère automatiquement une détérioration du ratio « actifs au lieu de travail / actifs au lieu de résidence » (de 0,59 à 0,51). Le P.N.R. a donc vu se renforcer son profil de « territoire dortoir », les migrations pendulaires s'en retrouvant intensifiées. Phénomène par ailleurs accentué par la réduction des actifs stables³¹, ceci ne constitue en aucun cas une spécificité de ce territoire [Ascher 1995 ; Allard, Beaucire, Emangard 1997].

Graphique n°4.

De sensibles écarts sont observés selon les C.S.P. comme le montre le Graphique n°4. Du fait des caractéristiques de leur profession, les agriculteurs exploitants travaillent à 95,53 % sur leur territoire de résidence, le plus souvent leur commune. Cette proximité s'observe de même pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, 54,26 %, mais pour les autres catégories, ces taux décroissent rapidement : 31,96 % pour les ouvriers ; 27,54 % pour les employés ; 18,85 % pour les professions intermédiaires et 14,69 % pour les C.P.I.S. qui constituent d'une façon générale la catégorie connaissant la plus forte dissociation lieu de domicile – lieu de travail.

La Carte n°3 permet de visualiser les principaux pôles d'emploi captant les actifs du P.N.R. du Vexin français. Se distinguent aisément la vallée de la Seine (en particulier pour les ouvriers et employés), et dans une moindre mesure la vallée de l'Oise. L'axe Paris – Cergy-Pontoise constitue l'autre élément structurant majeur. Viennent s'y greffer quelques pôles importants (les arrondissements de l'Ouest parisien, La Défense, Argenteuil), mais la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise du fait de la palette des emplois offerts capte un nombre conséquent d'actifs du P.N.R. Le Graphique n°5, montre que la dépendance économique à son égard tend à s'accroître³². En 1990, 6079 actifs résidant sur le territoire du Parc travaillaient à Cergy-Pontoise, soit 18,51 %, ils sont devenus 7452 en 1999, soit 21,36 %. Dans le même temps les actifs travaillant dans le Parc ont vu leur nombre fortement chuter, passant de 11640 (soit 36,05 %) à 8909 (soit 25,53 %) à peine plus que Cergy-Pontoise. Tenant compte des dynamiques économiques en cours dans le Parc, de l'écart entre les emplois disponibles et le profil social des actifs résidents³³, dans un contexte favorable à l'accroissement des mobilités liées à l'emploi [Lévy 2000 ; Kaufmann et Jemelin, 2004], il est fort probable que les tendances ne se renforcent : le P.N.R. devenant une « périphérie protégée » du pôle périphérique que constitue Cergy-Pontoise au sein du système francilien.

Graphique n°5.

³⁰ D'après les indications des fichiers MIRABELLE 1990 et MOBILITE 1999 fournis par l'I.N.S.E.E. Doit cependant être précisé qu'à des fins de comparaisons ont été exclus les « micro-flux », ceux inférieurs strictement à 3 actifs de commune à commune, ce qui, dans le cas d'un territoire rural, génère une sensible sous-évaluation, de l'ordre de 15 % pour les actifs au lieu de résidence, de 20 % pour ceux au lieu de travail.

³¹ En 1990, 35,44 % des actifs travaillaient et résidaient sur ce périmètre, mais seulement 25,53 % en 1999.

³² Aspect qui n'est d'ailleurs jamais évoqué dans le journal « Couleurs du Vexin » qui le plus souvent maintient l'illusion d'un P.N.R. « autonome » sur le plan des activités économiques.

³³ En reprenant les informations du Graphique n°4, les ouvriers représentent 19,71 % des actifs au lieu de résidence, mais 32,37 % des actifs au lieu de travail du P.N.R., *a contrario*, pour les C.P.I.S. : 17,37 % des actifs au lieu de résidence, mais seulement 10,21 % de ceux au lieu de travail.

Il est en outre à signaler que les pôles d'emploi éloignés des axes structurants Paris – Cergy-Pontoise ou Paris – vallée de la Seine, ne jouent qu'un faible rôle, ainsi de Roissy qui concentre pourtant 22,38 % des emplois du Val-d'Oise. Les pôles d'emploi extérieurs à la Région Île-de-France (Beauvais, Gisors) n'exercent guère quant à eux d'attraction déterminante. Au final, la similitude entre la Carte n°2 des aires de recrutement des acquéreurs de biens immobiliers dans le P.N.R. et la Carte n°3 des aires d'attraction des pôles d'emploi est assez frappante, en résultante des logiques de prospection résidentielle mise en œuvre par les ménages, compte tenu des contraintes liées à l'emploi.

4) Un discours qui privilégie l'environnement et ... un passé idéalisé.

Sachant que « *Couleurs du Vexin* » est le journal officiel du Parc, s'adressant aux résidents de ce territoire dans une logique de communication institutionnelle interne [Rosemberg 2000], il est pertinent d'en décrypter les thématiques dominantes : quelle image s'ébauche au fil des articles, quels aspects sont tout particulièrement mis en avant, quels autres sont ignorés, voire occultés ? Après un premier survol des numéros disponibles, certains thèmes se dégagent avec force (voir Graphique n°6). Que la question de l'environnement, entendu dans un sens large (paysages, qualité de l'air, de l'eau, protection de la faune, de la flore) constitue l'un des leitmotivs ne surprendra guère, par contre l'approche environnementale est systématiquement défensive (il s'agit de sauvegarder, éventuellement de restaurer un paysage traditionnel, de défendre une espèce menacée), teintée d'une volonté éducative (transmettre aux jeunes générations le souci environnemental). L'investissement dans les nouvelles énergies n'est quasiment jamais abordé, ni le soutien à des entreprises innovantes dans le domaine écologique. De fait, c'est la patrimonialisation des paysages qui se dégage, la référence à un paysage idéalisé (avec haies naturelles, haies champêtres, arbres isolés, villages « minéraux », enduits de façade...) se concrétisant lors de l'élaboration des chartes paysagères.

Graphique n°6.

La question de l'histoire locale s'impose également avec force. Dans les premiers numéros, il s'agissait de faire émerger une mémoire locale, d'où l'importance accordée à certains personnages aux itinéraires emblématiques, par la suite, ce sont les écomusées³⁴ qui prirent une place grandissante. Ceux-ci répondent à la volonté de retrouver des racines, de faire connaître de vieux métiers ou des traditions « authentiquement » vexinoises. De nombreuses fêtes viennent se greffer autour des écomusées, en cela ils attestent de la volonté de faire émerger une « identité vexinoise ». En parallèle à ces manifestations sont lancées des initiatives estampillées « Parc » : lancement d'un « Salon des salons » pour les artistes du Vexin (en 2000), d'une opération destinée aux enfants, « Imagine ton Parc » (en 2001), labellisation d'une « Marque Parc » (en 2003).

Si les questions économiques sont abordées, elles mettent d'abord en avant le maintien de la ruralité, le développement des activités touristiques et artisanales. Certes, dans l'avant projet de révision de Charte³⁵, il est bien stipulé : « *Une ruralité vivante, c'est aussi un territoire économiquement fort. Les Vexinois s'accordent pour reconnaître que le développement économique conditionne le financement des services et des équipements publics qu'ils appellent de leurs vœux ; à condition que celui-ci soit compatible avec les objectifs environnementaux du Parc, et que réciproquement, un désir exacerbé de protection ne stérilise pas les initiatives*

³⁴ Maison du Pain créée à Commeny en 1998, Musée de la Moisson à Sagy en 2000, Musée du Vexin français à Théméricourt en 2001, Maison de la Meunerie à Valmondois en 2004, d'autres projets étant par ailleurs programmés : Camp de César à Nucourt, Maison des fruits oubliés à Saint-Clair-sur-Epte et Maison de la Nature à Vétheuil.

³⁵ Numéro spécial n°2, « Couleurs du Vexin », novembre 2004.

Carte n°3.

d'implantations », mais le décalage entre les intentions affichées et les résultats observés n'est jamais analysé de façon rigoureuse. Le même constat pourrait être fait sur les aspects concernant les dynamiques sociales en cours. L'illusion continue à prévaloir, en partie renforcée par l'affichage d'une ruralité mythifiée dans les pages de « *Couleurs du Vexin* » que la rurbanisation ne concerne pas ce territoire... quand tout atteste de l'inverse.

Conclusion :

Au-delà d'une rhétorique convenue sur l'identité vexinoise, se traduisant par une volonté de préservation des paysages ou du maintien d'activités traditionnelles, le vaste P.N.R. du Vexin français est confronté, de façon accélérée depuis une dizaine d'années, à de profondes mutations socio-démographiques (que cherche à expliciter le Schéma n°1). Son cadre « préservé » aux marges mêmes du tissu urbain de l'agglomération parisienne semble séduire de plus en plus fortement des ménages au profil aisé dont l'ancrage professionnel se situe à l'extérieur du P.N.R. De façon polémique, on est en droit de s'interroger sur les effets indirects des mesures strictes mises en place dans le domaine des réglementations environnementales. Ne s'agit-il pas aussi, en restreignant de façon drastique l'offre résidentielle, de se doter d'outils efficaces, mais politiquement acceptables, contribuant au renforcement de l'entre-soi et de la mise à distance des populations « indésirables » ? Les orientations adoptées par la nouvelle Charte, courant mai 2005, fourniront rapidement des indications quant aux perspectives sociales de ce territoire.

Bibliographie :

- ALLARD M., BEAUCIRE F. et EMANGARD P.-H. : « Les déplacements domicile-travail dans l'archipel nantais », pp. 5-13, in *Transports Urbains*, n°96. Juil.-Sept. 1997.
- ASCHER F. : « Métapolis, ou l'avenir des villes », 345 p., O. Jacob, Paris. 1995.
- BAUER G. et ROUX J.-M. : « La rurbanisation ou la ville éparpillée », 189 p., Ed. du Seuil, Paris. 1976.
- BERGER M. : « Les périurbains de Paris », 317 p., Ed. du C.N.R.S., Paris. 2004.
- CAVARD J.-C. : « Histoire de la création du Parc naturel régional du Vexin français », pp. 23-38, in *Publication des Amis du Vexin Français*, n°34, Mai 1994.
- DESPONDS D. : « Stratégies résidentielles, différenciation spatiale et recomposition sociale : application à l'aire d'influence de la 'Ville Nouvelle' de Cergy-Pontoise », 864 p., thèse de doctorat, Université de Cergy-Pontoise. Décembre 2003.
- DESPONDS D. : « Contribution des démarches prospectives différenciées au renforcement des logiques ségrégatives ; exploration dans l'aire d'influence de la 'Ville Nouvelle' de Cergy-Pontoise », 21 p., Communication au *Colloque Espaces et sociétés aujourd'hui, la géographie sociale dans les sciences et dans l'action*, Rennes. 21-22 octobre 2004.
- KAUFMANN V. et JEMELIN C. : « La motilité, une forme de capital permettant d'éviter les irréversibilités socio-spatiales », 10 p., Communication au *Colloque Espaces et sociétés aujourd'hui, la géographie sociale dans les sciences et dans l'action*, Rennes. 21-22 octobre 2004.
- KORSU I. : « Les dynamiques d'inégalités et de pauvreté dans les villes nouvelles d'Île-de-France », 178 p., E.P.A Marne, I.A.U.R.I.F. 2001.
- LARCHER G. : « Les terroirs urbains et paysagers », 156 p., Coll. *Les rapports du Sénat*, La Documentation française. 1998.
- LEVY J. : « Les nouveaux espaces de la mobilité », pp. 150-170, in *Les territoires de la mobilité*, Bonnet ; Dejeux D. (eds), P.U.F., Paris. 2000
- PERILLON Y. : « Quelles limites pour le Vexin français », pp. 15-21, in *Cahiers de l'I.A.U.R.I.F.*, n°109-110. Juillet 1995.
- P.N.R. du Vexin français : Charte du Parc. 104 p. 1995, 9 Mai 1995.
- P.N.R. du Vexin français et S.A.N. de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise : « Convention Ville-Porte », 6 p., 2 Février 1999.
- ROSEMBERG M. : « Le marketing territorial en question », 184 p., coll. *Villes, Anthropos, Economica*, Paris. 2000.
- SAGOT M. : « Les évolutions récentes des inégalités en Île-de-France », pp. 7-12, in *Les Cahiers de l'habitat*, n°29, I.A.U.R.I.F. Paris. 2001.
- S.A.N. de la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise : « S.D.A.U. de la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise », 201 p., approuvé le 6 juillet 2000.

- **TABARD N.** : « L'évolution des inégalités territoriales du revenu des salariés de 1984 à 1996 », in *Revenus et patrimoines des ménages*, Synthèse n°28, I.N.S.E.E. 1999.